



20 ans d'évolution d'acquisition des droits dans les régimes complémentaires : quels effets sur le montant des retraites ?

Séance plénière du COR
14 décembre 2016

Secrétariat général du COR

Plus de 10 accords ont été signés depuis 1993

- Ces accords ont cherché à préserver l'équilibre financier des régimes AGIRC et ARRCO (pilotage par les réserves)
- Ils ont principalement agi sur les paramètres de pilotage des régimes complémentaires
 - Le niveau des ressources : augmentation des taux contractuels générateurs de droits à terme (1993, 1994, 1996, 2003, 2013, 2015) et non générateurs de droits (CET en 1996 et taux d'appel en 1994, 1996, 2015).
 - Le niveau relatif des pensions à travers les actions sur le rendement instantané des régimes (montant de pension acquis en contrepartie d'un euro de cotisation) : sous-indexation (voire gel) de la valeur du point et sur indexation du salaire de référence (1993, 1994, 1996, 2003, 2013, 2015). Le rendement aura été divisé par 1,9 à l'ARRCO et par 2,4 à l'AGIRC entre 1973 et 2019.
- Les accords ont également accompagné les décisions des pouvoirs publics concernant le relèvement des âges de départ à la retraite (2003, 2011) ou les ont appelés à agir sur ce levier (2001, 2009)

Méthode d'évaluation des accords (1/2)

- Étude sur deux cas types pour les générations 1952, 1972 et 1992 : une carrière de cadre et une autre de non-cadre déclinés par genre toujours au salaire moyen par âge pour la génération 1952 puis en figeant les profils relatifs au PSS de cette génération pour les suivantes
 - Permet d'illustrer les impacts théoriques des changements réglementaires en isolant les différentes mesures
 - Permet de neutraliser les effets de la déformation des carrières au fil des générations
 - Mais les cas types ne sont pas représentatifs, ils ne prennent notamment pas en compte les différences de durées de carrière et les droits attribués pour les périodes hors de l'emploi (chômage, maladie, etc.)
- Étude des nouveaux retraités ayant liquidé leur pension complémentaire en 2013 (hors accords de 2013 -en large partie- et de 2015)

Méthode d'évaluation des accords (2/2)

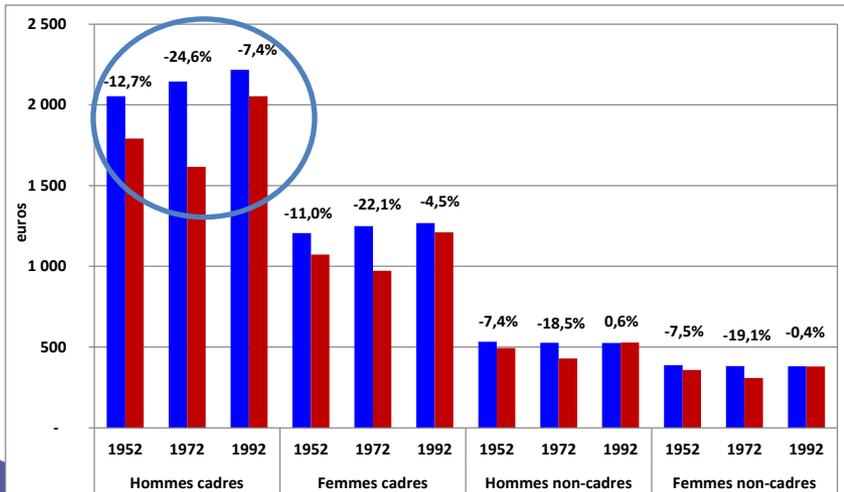
- Pour les carrières
 - Chroniques théoriques des salaires de référence selon les indexations en vigueur avant accords
 - Taux de cotisation figés à leur niveau avant accords pour les cas types et à leurs niveaux constatés dans les bases individuelles pour les nouveaux retraités de 2013
 - Les droits annuels ont été calculés à l'aide de ces chroniques
- Pour la liquidation
 - La retraite a été calculée avec la valeur du point également reconstituée selon les règles en vigueur avant 1992 et en prenant en compte les taux de majoration pour enfants avant accords (hors plafonnement)
 - Le recul des bornes d'âge dans les régimes de base a été intégré de façon conventionnelle (proximité au taux plein)

Effets théoriques sur le montant de pension complémentaire (1/2)

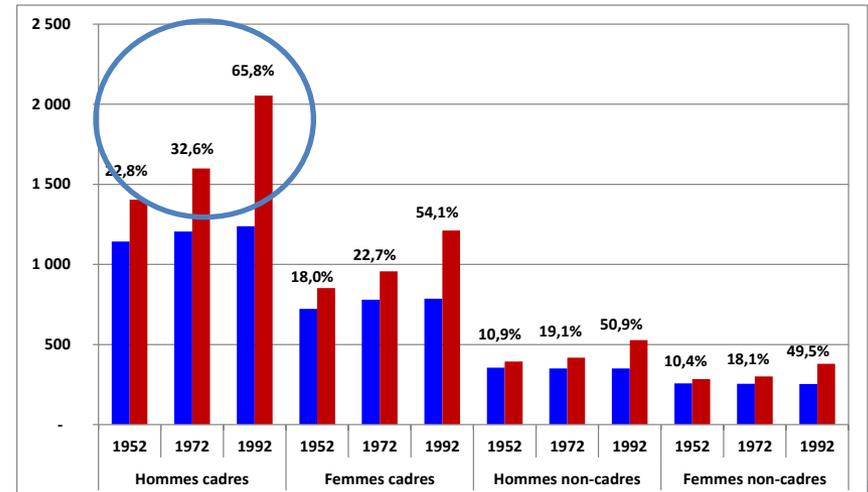
- Ces impacts dépendent
 - Du taux de cotisation avant mesures
 - Du choix de l'évolution du rendement pris pour la situation contrefactuelle

Montant mensuel brut de pension complémentaire avant et après accords (en euros constants)

Taux de 6 % Arrco et 16 % Agirc



Taux obligatoires

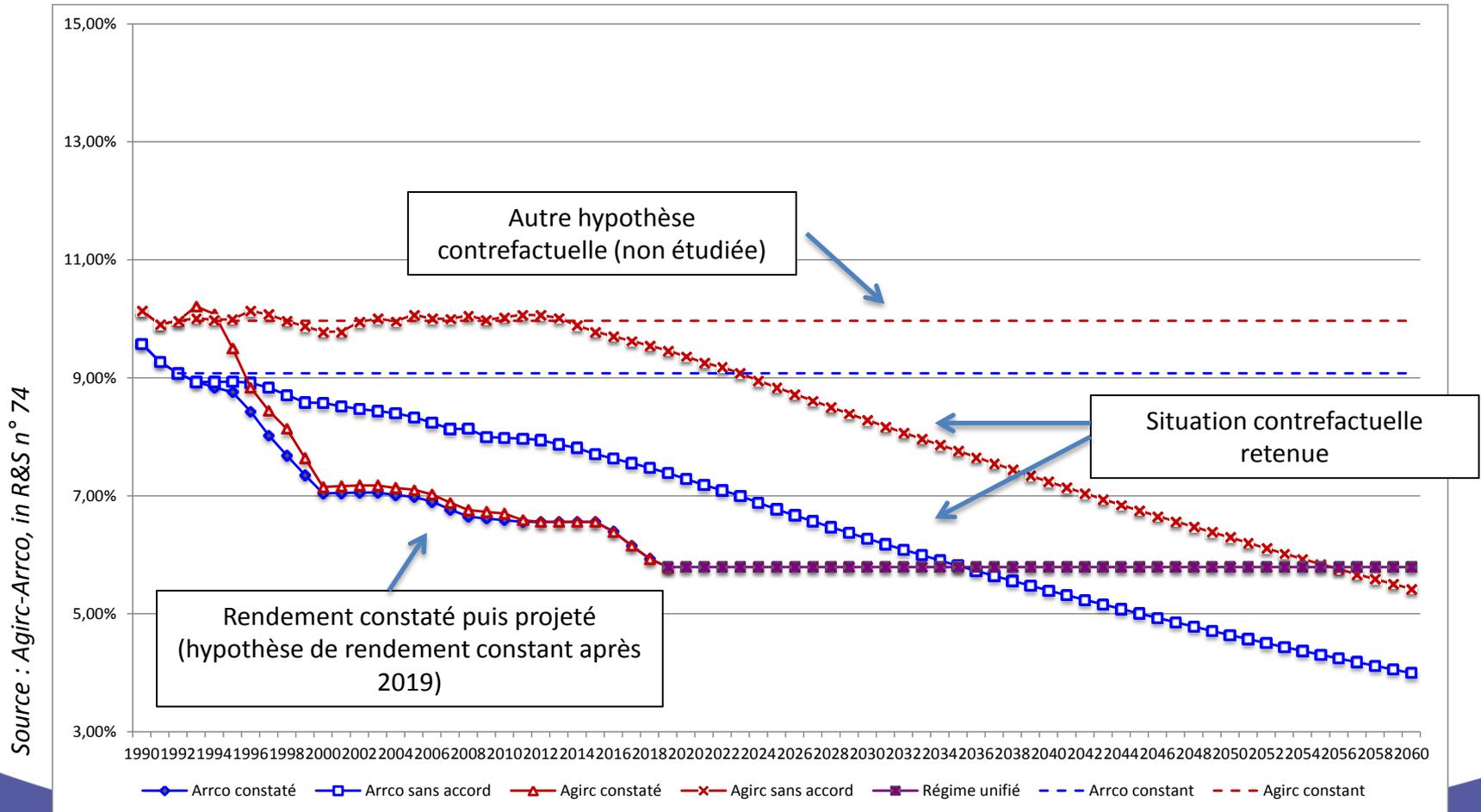


■ Avant accords ■ Réglementation actuelle

Source : Agirc-Arrco, in R&S n° 74

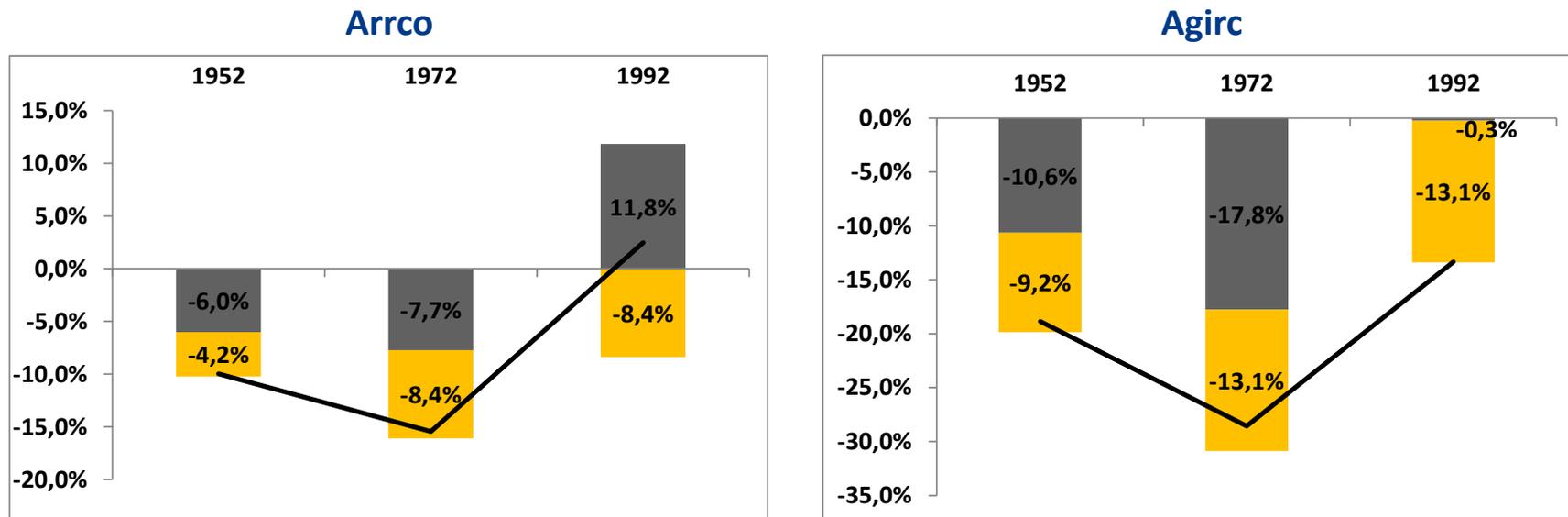
Quelle évolution du rendement retenir ?

Le choix de l'évolution du rendement dans la situation de référence



Effets théoriques sur le montant de pension complémentaire (2/2)

Décomposition des effets des baisses de rendement entre sur indexation du salaire de référence et sous-indexation de la valeur du point



Source : Agirc-Arrco, in R&S n° 74

■ Effet SR ■ Effet VP — Effet rendement

Effets observés sur les nouveaux retraités de 2013

(1/5)

Impacts individuels des accords sur le montant net des pensions de retraite complémentaire

Catégorie d'assurés	Effectifs	Pourcentages de gagnants / perdants	Gains / pertes individuelles moyennes	Gains / pertes relatives individuelles	Pension nette mensuelle liquidée
Gain de pension	162 020	31,6 %	32 €	12,0 %	339 €
Perte de pension	348 487	68,1 %	-45 €	-7,0 %	439 €
Pension identique	1 523	0,3 %	0,0 €	0,0 %	92 €

Source : Agirc-Arrco, in R&S n° 74

Champ : nouveaux retraités Agirc-Arrco de 2013 nés entre 1941 et 1956 hors VU

Effets observés sur les nouveaux retraités de 2013 (2/5)

- Quelles sont les variables influant le plus sur la probabilité d'avoir un montant de pension plus ou moins élevé après accords qu'avant accords ?



- Avoir été cotisant au taux obligatoire avant la signature des premiers accords
- Avoir cotisé plus de 20 ans dans le secteur privé
- Être présent dans les régimes en fin de carrière



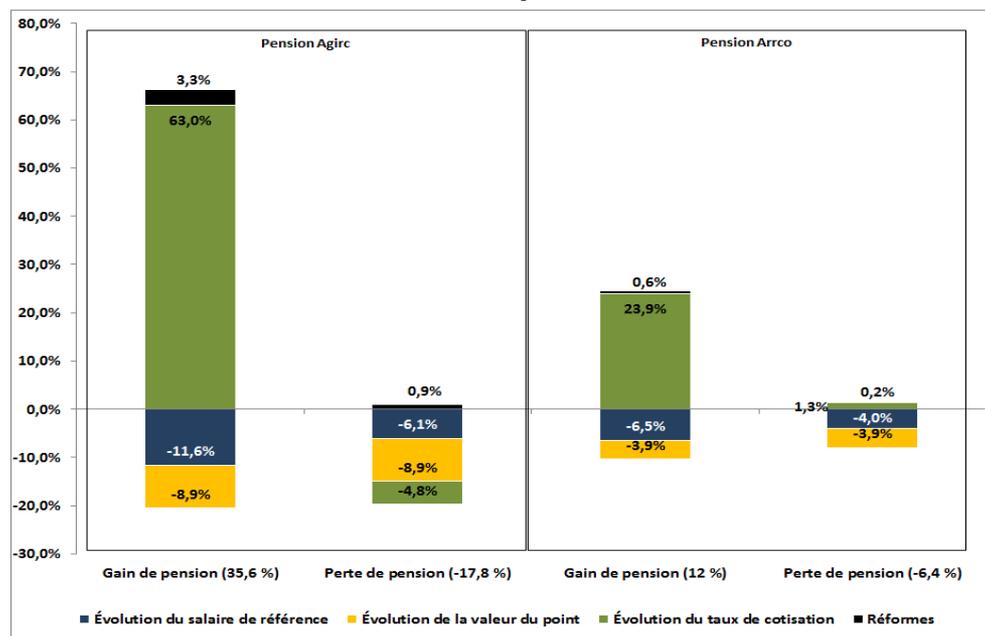
- Avoir un niveau élevé de pension complémentaire
- Bénéficiaire de majorations familiales
- Avoir eu des points chômage ou maladie

Effets observés sur les nouveaux retraités de 2013

(3/5)

- Pour les assurés gagnants en termes de pension : la hausse des taux de cotisation a été largement prédominante.
- Pour l'ensemble des assurés :
 - Impacts respectifs de la sur-indexation des salaires de référence et de la moindre indexation des valeurs de point relativement équilibrés, à l'Arrco comme à l'Agirc
 - Impact positif des réformes dans les régimes de base du fait de l'accumulation supplémentaire de points due au recul de l'âge effectif de départ à la retraite

Décomposition des effets des mesures portant sur les différents paramètres

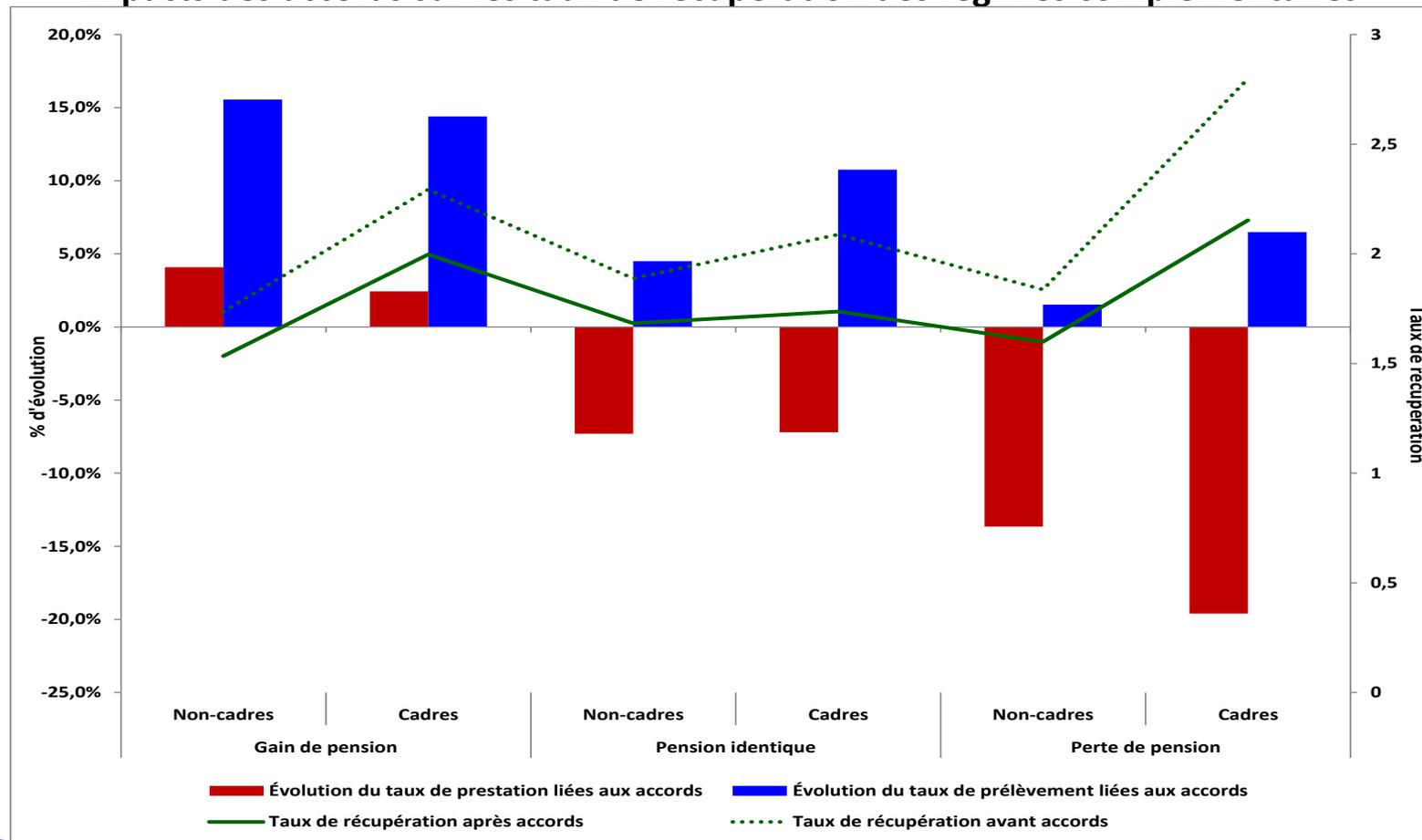


Source : Agirc-Arrco, in R&S n° 74

Champ : nouveaux retraités Agirc-Arrco de 2013 nés entre 1941 et 1956 hors VU

Effets observés sur les nouveaux retraités de 2013 (5/5)

Impacts des accords sur les taux de récupération des régimes complémentaires



Source : Agirc-Arrco, in R&S n° 74

Actualisation des salaires et des pensions sur le SMPT

Champ : nouveaux retraités Agirc-Arrco de 2013 nés entre 1941 et 1956 hors VU

Conclusions

- Pour les nouveaux retraités de 2013, des impacts qui dépendent beaucoup du taux de cotisation avant accords. Pour 1/3 des assurés, les hausses de taux contractuels ont plus que compensé la baisse des rendements.
- Les effets ont été plus élevés pour les cadres que pour les non-cadres: les situations relatives se sont rapprochées.
- Pour les générations futures, les effets dépendront des décisions prises dans le cadre du futur régime unifié. En cas de rendement constant, ils seraient plus élevés pour les générations en milieu de carrière que pour celles qui entrent actuellement sur le marché du travail.



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr et twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)